

**FICHE D'INSCRIPTION A L'EXPOSITION BOURSE MULTI COLLECTIONS
DU 12 MARS 2017**

A LA SALLE POLYVALENTE DE KEMBS DE 9H00 A 17H00

Ce bulletin est à retourner au plus tard pour le 06 mars 2017
(accompagné le cas échéant de votre règlement – inscription + repas)

à : Gérard GANTZER – 11, rue des champs 68680 KEMBS

☎ fixe 03 89 48 42 47 portable 06 74 44 66 79 e mail : gerard.gantzer52@orange.fr

M.....
Adresse complète.....
.....
☎ fixe portable
adresse e mail

participe à cette exposition en qualité de :

PARTICULIER		EXPOSANT	
PROFESSIONNEL		ECHANGEUR	
		VENDEUR	

(veuillez cocher les cases correspondantes à votre situation)

N° d'immatriculation au R.C :date et lieu.....

N° de la C.N.I. ou passeport :fin de validité

(veuillez compléter les rubriques ci-dessus selon votre situation)

Votre emplacement :

Nombre de tables de 1,80x70		à 15 Euros la table	€
-----------------------------	--	---------------------	---

ET OU

Nombre de mètres		à 5 Euros le mètre	€
------------------	--	--------------------	---

La réservation « au mètre » nécessite que vous apportiez vos propres tables ou supports

Nota : emplacement gratuit pour tous les collectionneurs sans ventes ni échanges
(selon règlement en annexe)

- description sommaire du stand : (nature des articles ou objets présentés)

.....
.....

- emplacement souhaité : (merci de préciser)

Intérieur	
Extérieur	
Prise de courant	

- souhaite réserver des repas de midi : (détail du menu sur tract ci-joint)

Nombre de repas		Au prix de 12,-- €	€
-----------------	--	--------------------	---

Total :	€
----------------	---

- autres observations ou souhaits particuliers :

.....
.....

ci-joint un chèque de réservation deeuros libellé à l'ordre de L'A.J.S.P du corps de KEMBS.

Fait le

Signature

REGLEMENT DE L'EXPOSITION BOURSE MULTI COLLECTIONS
ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS –POMPIERS
DU CORPS DE KEMBS LE 12 MARS 2017

1) ACCES - RESERVATIONS - HORAIRES :

- L'accès à la salle polyvalente de KEMBS pour les exposants est possible à partir de 7h00
- en cas d'absence de l'exposant, l'emplacement restera réservé jusqu'à 9h00. au-delà il pourra être réaffecté.
- l'ouverture au public est prévue de 9h00 à 17h00.
- chaque exposant / collectionneur s'engage à conserver son stand ou présentoir, **jusqu'à l'heure de fermeture au public.**
- l'organisateur adressera un courrier de confirmation à l'exposant, dès retour dûment complétés et signés, à la fois de la fiche d'inscription, et du présent règlement, accompagnés le cas échéant du chèque de règlement correspondant. La réservation deviendra alors définitive

2) CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES EMPLACEMENTS :

- au cas où l'exposant /collectionneur ne procède à aucun acte de vente ou d'échange, les emplacements qu'il occupe, sont réputés avoir été mis gracieusement à sa disposition.
- dans le cas contraire, l'intéressé s'engage d'ores et déjà à honorer le prix de l'emplacement, même si la réservation avait été faite aux conditions précitées.

3) AUTRES DISPOSITIONS :

- la vente de brocante est en principe interdite. (Sauf brocante de bonne qualité)
- l'association décline toutes responsabilités en cas de vol, destruction ou détérioration des objets et matériels appartenants à l'exposant / collectionneur.
- l'exposant/collectionneur s'engage à se soumettre aux consignes de l'organisateur, notamment en matière de sécurité.

Je soussigné
Certifie avoir pris connaissance des dispositions du présent règlements.

Fait àle

Signature